INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

5e réunion
25 mars 2025
19 h

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES
RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 25 mars 2025 à la salle Le Visionnaire, 670, rue Lapierre à Thetford Mines, sous la présidence de M. Cédric Pinard, président.

Membres présents : Mme Catherine Beaudoin, Mme Nadine Bergeron, M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, Mme Pascale Chamberland, Mme Josyane Dufresne-Dubois, Mme Claudya Huppé-Proulx, M. Marc-André Lapierre, M. David Nadeau, Mme Julie Paré, Mme Nathalie Patry et Mme Linda Roberge.

Membre absent : M. Sébastien Noël.

Participent également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général, M. Patrick Touzin à titre de membre non votant et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles et Mme Alexandra Nadeau, directrice du Service des ressources humaines.

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

   Il est 19 h. Le président, M. Cédric Pinard, ouvre la réunion. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

2. Ordre du jour

   Monsieur Cédric Pinard demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

   Le point suivant est retiré :
   13. Réfection des murs extérieurs, de fenêtres, de portes et de balcons – école du Plein-Soleil

   Le point suivant est ajouté :
   14. Entente scolaire-municipale Dominique-Savio (bibliothèque)

CA-2425-047

Il est proposé par Madame Claudya Huppé-Proulx :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Mot de la direction générale
7. Politique relative au télétravail
8. Liste des jours chômés et payés 2025-2026
9. Période de cessation totale ou partielle des activités 2025-2026
10. Réfection des salles de bains garçons et filles – école aux Quatre-Vents
11. Déménagement du programme de pharmacie au sous-sol – CFP Le Tremplin
12. Réfection de salles de bains – école de l'Étincelle
13. Réfection de la cour – école de l'Arc-en-Ciel
14. Entente scolaire-municipale Dominique-Savio (bibliothèque)
15. Autre sujet
16. Dépôt de documents
    16.1. Procès-verbal du comité de vérification
17. Prochaine rencontre : 29 avril 2025
18. Levée de la rencontre

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

CA-2425-048

Il est proposé par Madame Josyane Dufresne-Dubois :

DE DISPENSER le secrétaire général de lire le procès-verbal.

D'APPROUVER le procès-verbal du 25 février 2025 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

Suivi au procès-verbal du 25 février 2025

Aucun suivi.

5. Période de questions

Aucune.

6. Mot de la direction générale

Monsieur Jean Roberge dépose le document « Mot de la direction générale » qui a pour objectif de présenter différents dossiers d'actualité, tels que les annonces ministérielles, le taux de réussite des élèves, les activités scolaires, etc. concernant le Centre de services scolaire des Appalaches.

7. Politique relative au télétravail

Cette politique relative au télétravail permet aux membres de son personnel qui peuvent s'en prévaloir, avec l'accord de leur supérieur immédiat, de concilier leurs obligations professionnelles, personnelles et familiales, tout en assurant un service de qualité auprès de la clientèle et de la population.

Le processus de consultation étant complété auprès du comité consultatif de gestion et du comité des ressources humaines ainsi qu'auprès des deux associations professionnelles (AQPDE et AQCS) et des trois accréditations syndicales (SPPÉCA, SEA et SSSA), nous devons maintenant procéder à l'adoption de cette politique.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de gestion et le comité des ressources humaines recommandent l'adoption de la politique telle que déposée;

CONSIDÉRANT QUE les deux associations professionnelles (AQPDE et AQCS) et les trois accréditations syndicales (SPPÉCA, SEA et SSSA) ont été consultées;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet du document « Politique relative au télétravail » par la directrice du Service des ressources humaines;

CA-2425-049

Il est proposé par Madame Linda Roberge :

D'ADOPTER la politique relative au télétravail telle que déposée et présentée par la directrice du Service des ressources humaines, madame Alexandra Nadeau.

Adopté à l'unanimité

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

8. Liste des jours chômés et payés 2025-2026

Les personnes salariées présentement en service faisant partie du personnel professionnel, de soutien ou cadre bénéficient de 13 jours chômés et payés garantis, sans perte de traitement, au cours de chaque année financière. La personne salariée occupant un poste à temps partiel bénéficie de ces jours chômés et payés au prorata de sa semaine régulière de travail par rapport à la durée de la semaine régulière de travail. Le centre de services scolaire, l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et les syndicats du personnel professionnel et de soutien conviennent des modalités d'application.

Toutefois, avant le 1er juillet de chaque année, en vertu de l'article 8.2.1 de la Politique de gestion du personnel cadre du Centre de services scolaire des Appalaches et des conventions collectives du personnel de soutien (clause 5-2.02 de l'entente nationale) et du personnel professionnel (clause 7-5.02 de l'entente nationale), un document dans lequel seront énumérés tous les jours chômés et payés pour la prochaine année scolaire doit être remis pour consultation annuelle.

La liste des jours chômés et payés doit être transmise à tout le personnel du centre de services scolaire avant le début de chaque année scolaire.

Le processus de consultation étant complété auprès des deux associations professionnelles (AQPDE et AQCS) et des deux accréditations syndicales (SPPÉCA et SSSA), ces derniers recommandent l'adoption du document « Liste des jours chômés et payés 2025-2026 ».

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE les différentes instances ont été consultées et recommandent l'adoption du document « Liste des jours chômés et payés 2025-2026 » tel que proposé;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet du document « Liste des jours chômés et payés 2025-2026 » par la directrice du Service des ressources humaines;

CA-2425-050

Il est proposé par Monsieur David Nadeau :

D'ADOPTER le document « Liste des jours chômés et payés 2025-2026 » tel qu'il est déposé par la directrice du Service des ressources humaines, madame Alexandra Nadeau.

Adopté à l'unanimité

9. Période de cessation totale ou partielle des activités 2025-2026

Avant le 1er mai de chaque année, en vertu de l'article 8.2.1 de la Politique de gestion du personnel cadre du Centre de services scolaire des Appalaches et des conventions collectives du personnel de soutien (clause 5-6.04 de l'entente nationale) et du personnel professionnel (clause 7-7.10 de l'entente nationale), le centre de services scolaire, après consultation avec les associations et les syndicats concernés, peut fixer une période de cessation totale ou partielle de ses activités pour une durée n'excédant pas 10 jours ouvrables, à moins d'ententes avec le syndicat. Toute personne salariée concernée par cette cessation totale ou partielle d'activités doit prendre toutes les vacances auxquelles elle a droit pendant cette période.

Le document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2025-2026 » doit être transmis à tout le personnel du centre de services scolaire avant le début de chaque année scolaire.

Le processus de consultation étant complété auprès des deux associations professionnelles (AQPDE et AQCS) et des deux accréditations syndicales (SPPÉCA et SSSA), ces derniers recommandent l'adoption du document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2025-2026 ».

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE les différentes instances ont été consultées et recommandent l'adoption du document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2025-2026 » tel que proposé;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet du document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2025-2026 » par la directrice du Service des ressources humaines;

CA-2425-051

Il est proposé par Madame Josyane Dufresne-Dubois :

D'ADOPTER le document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2025-2026 » tel qu'il est déposé par la directrice du Service des ressources humaines, madame Alexandra Nadeau.

Adopté à l'unanimité

10. Réfection des salles de bains garçons et filles – école aux Quatre-Vents

Le projet consistera à rénover les salles de bains des garçons et des filles; on y ajoutera également des vestiaires. Quelques autres travaux seront réalisés : drainage avec pompe du dépôt du sous-sol et marche d'escalier à la porte de sortie du sous-sol.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 24 mars 2025 et que ce dernier en recommande l'octroi à Constructions GBM Inc.;

CA-2425-052

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

D'OCTROYER le contrat de réfection des salles de bains garçons et filles – école aux Quatre-Vents à Constructions GBM Inc. au montant de 313 390,00 $ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

11. Déménagement du programme de pharmacie au sous-sol – CFP Le Tremplin

Le projet consistera à déménager le programme de pharmacie de l'étage vers le sous-sol, ce qui impliquera principalement l'aménagement de deux locaux de classes, un bureau pour les enseignants, de nouvelles salles de bains et un dépôt pour les concierges. Tout le mobilier sera remplacé et adapté aux nouveaux locaux. L'étage du sous-sol au complet sera ventilé et climatisé.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 24 mars 2025 et que ce dernier en recommande l'octroi à 2754-2778 Québec Inc., Gesconov;

CA-2425-053

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bolduc :

D'OCTROYER le contrat de déménagement du programme de pharmacie au sous-sol – CFP Le Tremplin à 2754-2778 Québec Inc., Gesconov au montant de 1 232 033,00 $ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

12. Réfection de salles de bains – école de l'Étincelle

Le projet consistera à rénover 2 salles de bains. Derrière le gymnase, on aménagera des salles de bains, des vestiaires et un dépôt. À côté du gymnase, on aménagera un dépôt pour les vélos, un bureau pour les enseignants d'éducation physique et une douche.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 24 mars 2025 et que ce dernier en recommande l'octroi à 2754-2778 Québec Inc., Gesconov;

CA-2425-054

Il est proposé par Madame Julie Paré :

D'OCTROYER le contrat de réfection de salles de bains - école de l'Étincelle à 2754-2778 Québec Inc., Gesconov au montant de 362 148,72 $ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

13. Réfection de la cour – école de l'Arc-en-Ciel

Le projet consistera à rénover le stationnement avant et la cour arrière, y incluant l'ajout d'un muret de soutènement, De plus, un terrain de soccer synthétique et un terrain de basketball seront ajoutés. Finalement, un débarcadère pour autobus sera aménagé sur l'avenue Gobeil et un escalier fermé sera ajouté afin d'y accéder.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 24 mars 2025 et que ce dernier en recommande l'octroi à Pavage Centre Sud du Québec inc.;

CA-2425-055

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bolduc :

D'OCTROYER le contrat de réfection de la cour – école de l'Arc-en-Ciel à Pavage Centre Sud du Québec inc. au montant de 861 669,00 $ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

14. Entente scolaire-municipale Dominique-Savio (bibliothèque)

La Municipalité de Stratford s'est dotée d'une infrastructure (bibliothèque) pouvant répondre à des besoins de l'école Dominique-Savio.

Le Centre de services scolaire a contribué pour une somme de 125 000 $ pour l'aménagement de la bibliothèque.

L'aménagement d'aires de la bibliothèque bénéficie aux élèves et à la population.

Les parties reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles en vue d'une meilleure utilisation des ressources disponibles à mettre en commun.

Il est dans l'intérêt des élèves et des intervenants de l'école Dominique-Savio d'utiliser les infrastructures de la bibliothèque.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford s'est dotée d'une infrastructure (bibliothèque) pouvant répondre à des besoins de l'école Dominique-Savio;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire a contribué pour une somme de 125 000 $ pour l'aménagement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'aires de la bibliothèque bénéficie aux élèves et à la population;

CONSIDÉRANT QUE les parties reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles en vue d'une meilleure utilisation des ressources disponibles à mettre en commun;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des élèves et des intervenants de l'école Dominique-Savio d'utiliser les infrastructures de la bibliothèque.

CA-2425-056 Il est proposé par Madame Nadine Bergeron :

D'AUTORISER le directeur général à signer l'entente de partenariat entre le Centre de services scolaire des Appalaches et la Municipalité de Stratford, telle qu'elle est déposée par le secrétaire général.

Adopté à l'unanimité

15. Autre sujet

Aucun.

16. Dépôt de documents

16.1 Procès-verbal du comité de vérification

17. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 29 avril 2025 à 19 h.

18. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

CA-2425-057 Il est proposé par Madame Josyane Dufresne-Dubois :

DE LEVER la rencontre. Il est 19 h 50.

Adopté à l'unanimité

Le président

Le secrétaire